

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le quatorze mars à douze heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des actes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, Maire.

Présents : TORREL Sébastien, RENAUD Géraldine, HULEUX Stéphane- Adjoint
DUCHESNE Patricia, PRUD'HOMME Laëtitia, HELIN Sophie, PABIOT Virginie

Excusées : M. HULEUX Stéphane donne pouvoir à M. Stéphane GARCIA
M. FOURNIER Olivier donne pouvoir à TORREL Sébastien

Absents : LE GRANDIC Alexis, BRABANT Marie, THERY Marie

Secrétaire de séance : Mme PRUD'HOMME Laëtitia

Présence exceptionnelle de Monsieur Carl ACCETTONE Secrétaire Générale et sous préfet de Bourges qui n'a pas pris part au débat

Délibération 6/2023: Avis sur le projet Agrisolaire au titre de l'évaluation environnementale

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Direction Départementale des Territoires demandant au Conseil Municipal de statuer sur le projet agrisolaire objet de la délibération, au titre de l'évaluation environnementale.

Après avoir entendu l'exposer de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'évaluation environnementale du projet Agrisolaire.

VOTE A L'UNANIMITE

Informations et questions diverses :

Aucune question et information diverse.

Monsieur le Maire clôture la séance à 12h58.

Compte rendu affiché le 15 mars 2023 et rendu exécutoire

**Le Maire
Stéphane GARCIA**